

NUMÉRO 18 • JUIN 2025

L'info du GDS

Ensemble pour assurer la sécurité sanitaire !

Le GDS aux foires agricoles : participez à notre CONCOURS PHOTO !

Le GDS sera présent à la **Foire aux fromages à La Capelle (02)** les 6 et 7 septembre, ainsi qu'à l'événement **"Campagne en Fête" à Corbeil-Cerf (60)** le 7 septembre.

À cette occasion, nous lançons notre concours photo sur le thème : **« La Star du troupeau »**

Envoyez-nous votre plus belle photo (1 par cheptel) avant le 15/08/2025
à l'adresse suivante : gds-picardie@reseaugds.com

Les photos seront exposées sur nos stands. 📸 De nombreux lots à gagner !
Venez nous retrouver sur nos stands et voter pour votre photo favorite !

PS : n'oubliez pas d'inscrire votre numéro de cheptel dans le mail,
et montages photos non acceptés.



Boucles BVD : possibilité de changement de mode de surveillance pour certains éleveurs dès cet automne !

Les **bons résultats** de la surveillance virologique nous permettent de proposer à **certains éleveurs, remplissant toutes les conditions**, une **évolution du mode de surveillance BVD**.

Ces élevages pourront être surveillés sur le sang lors de la prophylaxie (bovins 24-48 mois non vaccinés, non achetés, non connus séropositifs) ou sur le lait (élevages avec lait de grand mélange négatif).

En septembre, les éleveurs éligibles recevront une **proposition** de notre part et pourront faire le **choix** d'une surveillance virologique (= rester en boucles) ou d'une surveillance sérologique (= sur sang ou sur lait).

Dès la prochaine prophylaxie, des tests sérologiques seront réalisés chez les éleveurs des cantons qui avaient été écartés de la zone test jusqu'alors, en raison des veaux viropositifs observés pendant les 18 mois précédents. Ces éleveurs recevront la proposition de changement de mode de surveillance après **2 campagnes de suivi virologique/sérologique favorables**.

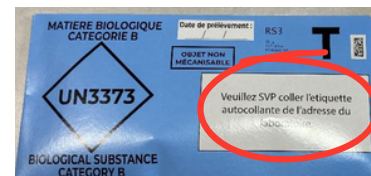
À terme, **resteront en boucles** quoi qu'il en soit : les troupeaux avec moins de 20 bovins > 24 mois, les troupeaux infectés, suspects, non conformes, vaccinés en BVD, positifs sur lait de grand mélange.

Boucles BVD : n'oubliez pas de coller vos étiquettes d'adresse sur les enveloppes !

Si vous postez une enveloppe contenant des prélèvements de cartilage sans avoir collé l'étiquette d'adresse dessus, **votre enveloppe ne sera pas transmise au laboratoire.**

Un nouveau prélèvement sera donc à effectuer.

Pour éviter cela, vous pouvez les coller d'avance, lorsque vous recevez vos enveloppes.



Gérer le stress thermique chez les bovins

Les **épisodes de fortes chaleurs** peuvent impacter la santé des animaux et compromettre leurs performances. Une bonne anticipation permet de limiter ces effets.

- **En bâtiment**, il est essentiel d'assurer une ventilation efficace, une isolation adaptée et une gestion des apports lumineux pour éviter l'accumulation de chaleur.
- **En extérieur**, la présence de zones d'ombre reste indispensable.

L'**accès à l'eau** doit être sécurisé : des points d'abreuvement propres, facilement accessibles et bien dimensionnés garantissent un apport hydrique suffisant.

L'**alimentation** joue aussi un rôle clé. Distribuer les rations aux heures les plus fraîches favorise l'ingestion et limite la production de chaleur interne. Enfin, travailler la digestibilité de la ration permet de soutenir la rumination et d'améliorer la régulation thermique.

La mise en œuvre de ces mesures contribue à préserver le bien-être et la productivité des troupeaux durant les périodes de chaleur.

Des résultats prometteurs en IBR !

Les chiffres ressortis du bilan intermédiaire IBR national sont encourageants. **96,5% des cheptels bovins sont qualifiés indemnes d'IBR** en janvier 2025 (contre 96,1% en janvier 2024).

1037 troupeaux détiennent encore des bovins infectés (contre 1320 troupeaux il y a un an). On enregistre également une **baisse de plus de 21500 bovins reconnus infectés d'IBR** sur le territoire français.

Avec la région Hauts-de-France qui suit la même courbe, ces chiffres sont prometteurs pour la qualification nationale indemne d'IBR fixée à l'horizon 2027.

Vigilance IBR lors d'introduction de bovins

Depuis quelques temps, des alertes concernant des animaux réagissant positivement en IBR lors de la surveillance à l'introduction nous sont remontées.

Restez vigilant lors de l'achat de bovins, et **isolez strictement** les animaux du reste de votre troupeau tant que vous n'avez pas la connaissance de résultats favorables !

Election du bureau du GDS Picardie

L'Assemblée Générale 2025 du GDS Picardie s'est tenue le 3 juin dernier. Comme chaque année, cet événement a été l'occasion de procéder à l'élection des administrateurs.

À l'issue de cette assemblée, le Conseil d'Administration nouvellement constitué s'est réuni pour désigner les membres du bureau.

Voici la composition de l'actuel bureau du GDS Picardie :

Président : David Demarcy (60)

Vice-président pour l'Aisne : Benoît Druart (02)

Vice-président pour l'Oise : Olivier Thomas (60)

Vice-présidente pour la Somme : Sophie Thulliez (80)

Trésorière : Emilie Fouan (02)

Secrétaire : Pascal Berly (80)

Retrouvez l'organigramme complet du Conseil d'Administration du GDS [ICI](#)



Les mammites toxigènes au tarissement, une perte économique conséquente !

Vous perdez des vaches quelques jours après le tarissement ?

Il est possible que la bactérie *Pseudomonas* soit responsable de cette mort foudroyante. Résistante à de nombreux antibiotiques, elle tend à se multiplier après l'application des antibiotiques de tarissement. Cela provoque une infection violente et parfois létale. Voici quelques réflexes à adopter pour prévenir ce risque de mammites toxigènes :

➤ **Hygiène à la traite** : les lavettes en tissu sont votre pire ennemi ! Surtout quand elles ne sont pas nettoyées quotidiennement ou à trop basse température. Notre conseil : utilisez des lavettes jetables en papier.

➤ **Qualité de l'eau d'un forage** : votre forage est peut-être contaminé. **Notre conseil** : analyser régulièrement la qualité de l'eau issue du forage. Le GDS vous accompagne en interprétant les résultats de cette analyse (partenariat LDAR) et vous conseille sur les mesures à mettre en œuvre en cas de forage contaminé.

➤ **Nettoyage de la machine à traire** : respecter les différentes étapes de lavage vous permettra de réduire ce risque

➤ **Recyclage des eaux de rinçage** : l'eau peut parfois rester contaminée par cette bactérie. **Notre conseil** : ne pas réutiliser les eaux de rinçage pour le lavage de la salle de traite.

N'hésitez pas à contacter votre vétérinaire ou le GDS pour tout conseil.

Mieux vaut prévenir que guérir : les règles essentielles de biosécurité en élevage bovin

La biosécurité peut être définie comme l'ensemble des mesures, aussi appelées "gestes barrières", visant à :

Eviter l'introduction des maladies au sein de l'exploitation

- Introductions d'animaux
- Gestion des intervenants en élevage
- Gestion des nuisibles
- Stockage des fourrages et des aliments
- Sectorisation de l'exploitation



Empêcher les pathogènes de s'installer et circuler dans l'élevage

- Bonne santé des animaux
- Gestion des vêlages
- Infirmerie
- Nettoyage/désinfection



Prévenir la propagation vers d'autres élevages et/ou leur transmission à l'Homme

- Mouvements d'animaux et traçabilité
- Gestion des produits d'origine animale
- Gestion des effluents, cadavres, déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)



La prévention reste toujours moins coûteuse que la gestion d'une crise sanitaire !



DIAGNOSTIC BIOSÉCURITÉ

Nous pouvons effectuer un **diagnostic biosécurité complet** adapté au **contexte épidémiologique local** mais également à **vos pratiques d'élevage** !



Contactez-nous au **03.23.22.50.92** !

Saga éleveurs sur la Biosécurité consultable

[ICI](#) !

Site de l'Aisne

Zone d'Activités du griffon
CS 10 685
02007 Barenton-Bugny Cedex

Site de l'Oise

Rue Frère Gagne BP 40463
60021 Beauvais Cedex

Site de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3

